



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

M. MARTINDALE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 301 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège William et Catherine Booth de l'Armée du Salut/The Salvation Army William and Catherine Booth College Incorporation Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

MM. MARTINDALE et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M<sup>me</sup> BRICK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 302 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le « Southwood Golf and Country Club »/The Southwood Golf and Country Club Incorporation Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> BRICK et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 219.

---

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 219 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (harcèlement et violence dans le lieu de travail)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Harassment and Violence in the Workplace)*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, M<sup>me</sup> la ministre HOWARD, M. DYCK, M<sup>me</sup> la ministre ALLAN et M. LAMOUREUX interviennent. M<sup>me</sup> BLADY exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, l'Assemblée permet au leader de l'opposition à l'Assemblée d'annoncer que la proposition portant sur l'accessibilité aux pratiques alternatives de santé sera examinée le jeudi 13 mai 2010.

---

M. CALDWELL présente la proposition suivante :

Proposition n<sup>o</sup> 6 : Recrutement d'infirmières au niveau international

Attendu :

que selon les collèges de sciences infirmières du Manitoba, la province a subi une perte nette de 1 573 infirmières entre 1992 et 1999;

que selon ces mêmes collèges, on a constaté une augmentation nette de 2 532 infirmières depuis 1999;

que les régions rurales et du Nord du Manitoba ont connu une augmentation nette d'infirmières depuis 2000;

que 124 places de formation pour infirmières ont été ajoutées depuis 2007;

qu'il faut encore davantage d'infirmières au Manitoba, particulièrement dans les régions rurales;

qu'un élément clé de la Stratégie manitobaine en matière de soins infirmiers consiste à recruter des infirmières et à les maintenir en poste;

que le gouvernement provincial a récemment exécuté avec succès une mission de recrutement aux Philippines, excédant ainsi au-delà l'objectif d'attirer 100 infirmières dans une vingtaine de collectivités des Offices régionaux de la santé qui ont un besoin criant d'infirmières, soit ceux de Brandon, d'Assiniboine, du Centre du Manitoba et des Parcs;

que la province et l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Manitoba veillent à ce que toutes les infirmières recrutées sur le plan international soient qualifiées et puissent pratiquer au Canada,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba souhaite la bienvenue aux nouvelles infirmières qui viennent s'installer au Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. CALDWELL, M<sup>me</sup> DRIEDGER, M<sup>me</sup> la ministre OSWALD, M<sup>me</sup> ROWAT, M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO et M<sup>me</sup> TAILLIEU interviennent. M. LAMOUREUX exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

M<sup>me</sup> BRICK propose la première lecture du projet de loi 225 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (réglementation de l'utilisation des appareils de bronzage)/The Public Health Amendment Act (Regulating Use of Tanning Equipment)* — dont l'objet a été indiqué.

---

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à envisager de revenir sur sa décision de ne pas permettre à un ophtalmologiste d'exercer sa profession à Swan River et à envisager de collaborer avec la collectivité afin de fournir ce service sans délai. (D. Sauder, M. Wenstob, J. Boychuk et autres)

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de suspendre immédiatement l'application des modifications apportées récemment au *Règlement sur les systèmes de gestion autonomes d'eaux résiduaires* pris en application de la *Loi sur l'environnement* jusqu'à ce qu'une étude démontre que celles-ci sont scientifiquement fondées, de n'interdire que les éjecteurs d'eaux usées qui nuisent à l'environnement dans les zones écologiquement vulnérables et d'offrir des incitatifs financiers aux propriétaires fonciers manitobains touchés par ces modifications. (H. Snitynsky, W. Brown, D. Douglas et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager l'importance d'ouvrir une clinique dans la région de Weston-Brooklands. (J. Caron, S. Harcus, M. Daly et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de signifier à Parcs Canada l'importance, pour l'économie locale et provinciale, de doter la région du mont Agassiz d'installations récréatives viables et de collaborer avec tous les intervenants, notamment Parcs Canada, afin d'établir un plan visant la création de telles installations accessibles en toute saison dans cette région. (D. Rink, M. Radford-Ferguson, H. Sigurdson et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage sans délai l'élargissement à quatre voies du pont du canal de dérivation de la route provinciale à grande circulation n° 15 pour garantir la sécurité des citoyens manitobains. (N. Campbell, M. Lafortune, C. Bohn et autres)

M<sup>me</sup> STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (A. Klann, G. Klann, B. Cuttore et autres)

**Mardi 4 mai 2010**

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. GRAYDON, M<sup>me</sup> BRAUN, M. PEDERSEN ainsi que M<sup>mes</sup> KORZENIOWSKI et STEFANSON font des déclarations de député.

---

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les organismes manitobains voués aux arts et à la culture sera examinée le mardi 11 mai 2010.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickers